

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le samedi 21 mars,

Le Conseil Municipal de la commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 11 heures, salle Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire sortant. Les débats ont été retransmis en direct sur la chaîne YouTube de la commune.

Date de la convocation : 17/03/2026

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Cristian GUERET, Mme Carole DARCY, M. Thierry BOUVET, Mme Angélique MOGUET DE GIOVANI, M. Alexis POITEVIN, Mme Micheline BATAILLEY, M. Bruno IUORIO JOANNOLLE, Mme Evelyne PUGIN, M. Jean-Marc BOISSON, M. Frédéric FOREST, Mme Catherine GAMBERONI, M. Denis LAVILLAT, Mme Elisabeth PRIANO, M. Benjamin VIEU, Mme Béatrice DUPOUY, M. Jean-Michel BENED, Mme Maryvonne REY, M. Philippe LECOMTE, M. Guillaume MATHELIER, Mme Geneviève GIACONE, M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Bertilla MADDALOZZO, M. Laurent BLANOT, M. Yasin SEN.

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Elisa MENARD représentée par M. Cristian GUERET par pouvoir en date du 18/03/2026

Mme Nathalie GRIGNON BAUER représentée par Mme Evelyne PUGIN par pouvoir en date du 19/03/2026

M. Damien LAVILLAT représenté par M. Denis LAVILLAT par pouvoir en date du 19/03/2026

M. Fabio CAMELI représenté par M. Bruno IUORIO JEANNOLLE par pouvoir en date du 20/03/2026

Mme Lucie MARET représentée par Mme Angélique MOGUET DE GIOVANI par pouvoir en date du 20/03/2026

La séance ouvre à 11 heures 10.

1) Lecture des résultats constatés au procès-verbal d'élection

M. MATHELIER, Maire sortant. – (début de propos inaudibles)A cette heure-ci, vous sortiez l'apéro parce qu'il n'y a pas tout le monde chez vous encore. Mais ça va bientôt être l'heure du Pastis. Alors soit on commence, soit (suite inaudible).

Il y a déjà des pouvoirs pour un conseil d'installation. Ça promet.

M.IUORIO- Aujourd'hui on n'est pas là pour faire de polémique.

M. MATHELIER, Maire sortant. – Très bien. Mais je constate pas une polémique, je constate que vous avez déjà des rangs qui sont clairsemés pour une première réunion.

Mesdames et Messieurs, chers amis, chers élus de la majorité, c'est un plaisir, oui c'est un plaisir, de pouvoir vivre ce moment démocratique avec vous, de me réinstaller dans l'opposition, ce qui a été mon cas avant de devenir majoritaire pendant 18 ans.

J'aimerais tout d'abord, pour ouvrir ce Conseil municipal – mais l'ouverture ce sera Mme REY, la doyenne de cette Assemblée – Monsieur le Maire élu, vous dire un grand bravo pour cette élection. Vous dire que, contrairement à certaines postures qui ont pu être, je vous appellerai pour ma part, pendant ces sept ans, Monsieur le Maire. Je ne vous appellerai plus jamais Monsieur GUERET pour ne pas personnaliser cette fonction qui aujourd'hui a besoin non seulement d'être dépersonnalisée, mais surtout besoin de reprendre de la hauteur.

Et loin de la rage qui a pu s'exprimer à mon égard, loin des personnalisation qui ont pu s'exprimer à mon égard et à l'égard de mon équipe, nous opposons à cette rage le courage. Le courage finalement de rester dans cette opposition, d'être tous présents dans cette opposition aujourd'hui, d'être fiers du mandat qui nous a été confié pendant 18 ans, et du bilan que nous avons pu porter pendant ces années.

Quand il y a de la rage, le problème est souvent qu'on reste otage de ses supporters. J'ai eu l'occasion de vous le dire Monsieur le Maire élu, ne restez pas otage de cette rage. Construisez, faites en sorte que cette commune reste belle comme elle est. Nous vous donnons un beau paquebot. Il y avait peut-être quelques fuites à certains égards, et ces fuites vous le savez, se trouvent dans un quartier qui a voté très largement contre nous, pour plus de circulation, pour des réouvertures de ponts, pour un réaménagement substantiel de quelque chose qu'il sera difficile quand la voirie ne peut pas accéder les 10 mètres. Ma foi, c'est le jeu démocratique. Il n'y a chez moi aucune amertume.

Mais le plus dur reste devant vous et devant votre équipe, et je lui souhaite par ailleurs bon courage.

Être dans l'opposition, vous me l'avez demandé cette semaine quand je vous ai reçu de manière républicaine, Monsieur le Maire élu, vous m'avez demandé si nous allions faire une opposition constructive.

Ma réponse est très claire, c'est non. Je ne ferai pas avec mon équipe une opposition constructive parce que nous aurions dit dans des médias que nous allions faire une opposition constructive. La construction c'est quelque chose qui se gagne. Cela ne veut pas dire que nous aurons une opposition destructive, ni agressive. Nous aurons simplement

l'occasion de rappeler que notre bilan nous ne voulons pas le voir piétiné, nous ne voulons pas le voir souillé, et que nous avons toujours été au service de l'intérêt général.

Je ne vais donc pas vous faire une promesse que je ne saurais pas tenir, de savoir si nous serons une opposition constructive. Nous serons une opposition vigilante, soucieuse, parfois constructive, mais cela dépendra de vous et de votre équipe, Monsieur le Maire élu.

Nous sommes finalement aujourd'hui à la croisée des chemins.

Je salue aussi Monsieur le Maire de VILLE-LA-GRAND, qui est un ami d'enfance, que j'ai vu tout à l'heure. On retrouve des amis ailleurs au loin là-bas, dans d'autres communes. Je salue aussi les élus de VILLE-LA-GRAND, qui sont aussi venus apporter leur soutien à l'équipe sortante.

Être opposant, s'il fallait se le redire une dernière fois, c'est aussi retrouver une certaine liberté dans le ton. Aussi du temps de vivre. J'ai vu ma semaine un peu plus agréable. Vos prochaines semaines seront sûrement beaucoup plus compliquées. Et finalement, le temps de vivre c'est peut-être quelque chose que nous avons oublié dans notre société qui accélère sans cesse.

Nous voulons incarner, et nous incarnerons, une nouvelle voie dans cette agglomération, et je serai au Conseil communautaire aussi dans cet état d'esprit. Et dans cette nouvelle voie je saurai compter sur l'ensemble de nos colistiers, mais bien au-delà de nos colistiers, sur tous ceux qui se ressentent dans un projet qui restera un projet de progrès et pas de regret pour les prochaines années.

Monsieur le Maire élu, je ne pourrai pas terminer sans vous dire quelques mots.

Vous dire que mine de rien j'ai apprécié ces six années passées à vos côtés et aux côtés de l'équipe minoritaire qui aujourd'hui devient en grande partie majoritaire.

Vous dire que les débats ont été âpres, pas toujours respectueux d'un côté comme de l'autre par ailleurs. Et si c'était de notre côté je tiens toujours à m'en excuser, puisque la politique ne devrait jamais être cela.

Je tiens aussi à remercier l'ensemble des élus majoritaires qui aujourd'hui sont minoritaires mais qui se sont battus comme des beaux diables à chaque fois pour faire valoir leurs idées, pour servir l'intérêt général.

Je tiens aussi, de manière très émue, et j'ai eu l'occasion de le faire cette semaine, à remercier l'ensemble des agents sans lesquels rien ne serait possible dans cette collectivité.

J'ai eu l'occasion de vous le dire Monsieur le Maire élu cette semaine, vous avez déjà projeté de faire un audit, vous pensez que c'est la meilleure des solutions, et je vous dis que c'est la pire des choses pour vous attirer la défiance des services. Parce que finalement les choix politiques sont critiquables et ont été critiqués pendant le dernier mandat. Vous l'avez fait. Quand on s'attaque aux comptes on ne s'attaque finalement pas au Maire mais on s'attaque à tous ceux qui étaient la cheville ouvrière de ceux qui ont fait les comptes.

Ce sera votre choix. Nous l'accepterons, nous l'assumerons, il n'y a aucun problème, nous avons toujours eu la transparence à cet égard.

Monsieur le Maire élu, j'aimerais encore vous souhaiter bon courage. Tout à l'heure j'aurai l'occasion d'enlever la petite particule « élu » pour vous appeler simplement Monsieur le Maire.

Sachez que mon équipe et moi-même nous serons partout. Nous serons bénévoles. Nous reviendrons à nos premières amours. Ce qui prouvera une fois pour toutes que nous avons toujours servi l'intérêt général et jamais la somme des intérêts particuliers.

Je vais maintenant laisser la parole à Madame la Doyenne, Madame la Conseillère Maryvonne REY, pour ouvrir cette séance d'installation.

Je vous remercie toutes et tous de votre écoute.

(Applaudissements)

ADMINISTRATION GENERALE

2) Installation du nouveau Conseil municipal

Mme REY. - Bonjour à toutes et à tous. Bienvenus pour cette séance. Je m'appelle Maryvonne REY. Je suis née le 22/08/1947. J'ai donc 78 ans.

Mme Maryvonne REY est désignée secrétaire de séance.

Mme REY. - Je vais faire l'appel des conseillers municipaux pour leur demander leur présence.

(Mme Maryvonne REY procède à l'appel.)

Mme REY. - Il y a eu la démission de Mme Aïcha D'ELIA en date du 17 mars 2026, conseillère municipale élue le 15 mars 2026. Monsieur Yasin SEN prend sa place de conseiller municipal, tenant compte de l'ordre du tableau.

Le quorum est réuni.

Le procès-verbal de la séance du 26 février 2026 sera approuvé ultérieurement. Pas d'obligation sur ce Conseil municipal d'installation, l'ordre du jour de la séance devant resté celui transmis par le Maire sortant.

La présidente désigne des assesseurs, qui sont les plus jeunes élus du Conseil municipal : M. VIEU Benjamin et Mme MOGUET DE GIOVANI Angélique.

Mme Angélique MOGUET DE GIOVANI et M. Benjamin VIEU sont désignés assesseurs.

3) Election du Maire

N°2026-015 : Election du Maire

Mme REY. - Conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, en tant que Doyenne de l'Assemblée parmi les conseillers municipaux, je préside la séance.

C'est dans ce contexte que je rappelle que les conseillers municipaux déclarés élus à l'issue du scrutin de l'élection municipale du 15 mars 2026 sont réunis pour procéder à l'élection du Maire, conformément à l'article L.2122-4 du Code général des collectivités locales.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Il vous est proposé de désigner Mme Micheline BATAILLEY pour assurer ces fonctions.

Mme BATAILLEY. - J'accepte.

Mme REY. - S'il n'y a pas d'observation il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Mme MOGUET DE GIOVANI. - Il y a juste une erreur dans la délibération : il s'agit de l'élection municipale du 15 mars et il est noté le 22 mars.

Mme REY. - J'ai dit le 15 mars

(L'appel nominal a été effectué par Madame la Présidente, Maryvonne REY, au point 2.)

Mme REY. - Vu l'article L.2122-1 qui dispose « qu'il y a dans chaque commune, un Maire et, un ou plusieurs Adjoints élus parmi les membres du Conseil municipal » ;

Vu l'article L.2122-4 qui dispose que « le Maire et les Adjoints sont élus par le Conseil municipal parmi ses membres » ;

Vu l'article L.2122-7 qui dispose « que le Maire et les Adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ». Il ajoute que « si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu » ;

Je sollicite les plus jeunes de l'Assemblée, **Mme Angélique MOGUET DE GIOVANI et M. Benjamin VIEU**, pour constituer le bureau.

Mme Angélique MOGUET DE GIOVANI et M. Benjamin VIEU acceptent de constituer le bureau.

Mme REY. - Je procède à l'appel à candidatures pour la fonction de Maire. Les candidatures déclarées :

M. GUERET, Maire entrant. - M. Cristian GUERET, je me déclare candidat.

M. MATHELIER, Maire sortant. - Je me déclare candidat à cette élection de Maire, comme le veut la tradition Républicaine.

Candidatures déclarées et enregistrées :

- **M. Cristian GUERET**
- **M. Guillaume MATHELIER**

Mme REY. - J'invite maintenant les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, se dirige à l'isoloir prévu à cet effet à l'entrée de la salle du Conseil municipal, et dépose son bulletin sous enveloppe dans l'urne fermée.

(Il est procédé au vote à bulletin secret.)

(Arrivée de M. Frédéric FOREST à 11 heures 44.)

(Il est procédé au dépouillement, puis au comptage.)

- **Nombre de bulletins : 29**
- **Nombre de bulletins nuls ou assimilés : 1**
- Suffrages exprimés :**
- **M. GUERET : 22 voix**
- **M. MATHELIER : 6 voix**

Mme REY. - M. GUERET ayant obtenu la majorité absolue il est proclamé Maire d'AMBILLY et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **DE PRENDRE ACTE** de ladite proclamation par laquelle M. GUERET est élu Maire de la ville d'AMBILLY.

Mme REY. - Vote à main levée.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La prise d'acte est approuvée à l'unanimité.

(Applaudissements)

(Mme la Présidente remet l'écharpe de Maire à M. Cristian GUERET.)

(Applaudissements)

M. le Maire. - Merci à toutes et à tous.

Je passe à la seconde délibération de ce Conseil municipal.

4) Détermination du nombre d'adjoints au Maire

N°2026-016 : Détermination du nombre d'adjoints au Maire

M. le Maire. - J'expose :

Conformément aux articles L.2122-1 à L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Maire peut être accompagné dans l'exercice de ses fonctions par des adjoints, élus au sein du Conseil municipal ;

Comme le Maire, ses adjoints occupent des fonctions d'Officiers d'Etat-Civil et d'Officiers de Police Judiciaire sous l'autorité du procureur de la République ;

Le nombre des adjoints au Maire est prescrit par le Code Général des Collectivités Territoriales sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal ;

Considérant que l'effectif légal du Conseil municipal d'AMBILLY est de 29, le nombre des Adjoints au Maire ne peut pas dépasser 8 Adjoints ;

Pour la mise en œuvre du projet politique de l'équipe municipale et garantir la continuité de l'administration municipale, il est proposé de créer 7 postes d'Adjoints au Maire.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la création de 7 postes d'Adjoints au Maire ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de procéder immédiatement à l'élection des 7 Adjoints au Maire.

M. le Maire. - Je vais procéder au vote en vous appelant les uns après les autres... et on reconduit normalement les 2 assesseurs qui seront Mme Angélique MOGUET DE GIOVANI et M. Benjamin VIEU.

M. MATHELIER. - Monsieur le Maire, si vous le permettez, je crois qu'il n'y a pas besoin de repasser à l'isoloir. C'est une délibération qui statue simplement sur le nombre d'Adjoints que vous devez avoir à vos côtés. Cette délibération peut être votée par le Conseil municipal à main levée, Monsieur le Maire.

M. le Maire. - Merci beaucoup de la précision. Je m'installe.

Il est donc proposé à main levée d'élire au titre de conseillers municipaux :

- A la place de 1^{ère} Adjointe Carole DARCY...

Allez-y.

M. MATHELIER. - Excusez-moi Monsieur le Maire. Je n'ai peut-être pas été assez clair.

En fait, vous pouvez faire voter le Conseil municipal non pas à main levée sur la désignation des personnes mais sur le nombre. Vous devez d'abord faire délibérer sur le nombre d'Adjoints que vous voulez avoir à vos côtés, et ensuite nous pourrions peut-être passer à l'isoloir, ou si l'ensemble du Conseil le décide, voter à main levée sur les listes d'Adjoints.

M. le Maire. - Autant pour moi, merci beaucoup.

Il est donc proposé au Conseil municipal de créer 7 postes d'Adjoints au Maire.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération n°2026-016 est adoptée à l'unanimité.

5) Election des adjoints au Maire

N°2026-017 : Election des Adjoints au Maire

M. le Maire. - Il est proposé de laisser un délai de quelques minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidatures aux fonctions d'Adjoints au Maire. A l'issue de ce délai, M. le Maire constatera que la liste arrivée en majorité de candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire a été proposée. M. le Maire désigne

Deux assesseurs sont à nouveau désignés par M. le Maire parmi les plus jeunes du Conseil municipal : Mme Angélique MOGUET DE GIOVANI et M. Benjamin VIEU. Ces derniers acceptent de constituer le bureau.

Ces derniers acceptent, je l'espère.

Mme Angélique MOGUET DE GIOVANI et M. Benjamin VIEU sont désignés assesseurs.

M. le Maire. - Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, est invité à déposer le bulletin sous enveloppe dans l'urne fermée.

M. MATHELIER. - Monsieur le Maire, comme le veut aussi le principe nous allons déposer une liste d'Adjoints pour ce Conseil municipal.

Comme nous sommes 6 et que je ne me présenterai pas comme Adjoint, nous proposons la liste suivante : M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Geneviève GIACONE, M. Laurent BLANOT, Mme Bertilla MADDALOZZO, M. Yasin SEN.

M. le Maire. - Merci.

Pour ma part je propose à la liste : Mme Carole DARCY, M. Bruno IUORIO JOANNOLLE, Mme Evelyne PUGIN, M. Jean-Marc BOISSON, Mme Elisa MENARD, M. Philippe LECOMTE, Mme Micheline BATAILLEY.

Nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote à bulletin secret.)

(Il est procédé au dépouillement, puis au comptage.)

- **Nombre de bulletins : 29**
- **Nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0**

Suffrages exprimés :

- **Liste Cristian GUERET : 23 voix**
- **Liste Guillaume MATHELIER : 6 voix**

M. le Maire. - Merci, je prends acte de 23 voix pour la liste de M. GUERET et 6 voix pour la liste de M. MATHELIER.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **DE PROCEDER** à l'élection des Adjoints au Maire.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération n°017 est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire. - Nous passons au point suivant qui est la remise des écharpes pour les Adjoints. J'inviterai ceux qui sont présents à venir récupérer leur écharpe.

(M. le Maire remet les écharpes à ses Adjoints.)

(Applaudissements)

6) Lecture de la charte de l'élu local

(M. le Maire donne lecture de la Charte de l'élu local, articles L.1111-12 à L.1111-14 du Code Général des Collectivités Territoriales CGCT, annexée au procès-verbal.)

(Un exemplaire a été déposé dans la pochette des élus en plus du chapitre III – article L.2123-1 à L.2123-35 CGCT)

(Applaudissements)

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 40.)

Fait à Ambilly, le 07 avril 2026

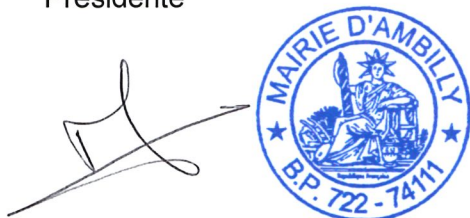
Cristian GUERET,

Maire



Maryvonne REY,

Présidente



Micheline BATAILLEY,

Secrétaire de séance



